



OFFRE DE PARTENARIAT

Saison sportive

1^{er} octobre 2017 – 30 septembre 2018

FORMULE ARGENT

Le TCA : club de tennis et badminton d'Annoeullin

- Ouverture 7 jours sur 7, 3 courts couverts, 2 courts extérieurs, un club house
- 260 adhérents d'Annoeullin et des communes alentours
Dont 200 pour le tennis et 60 pour le badminton
- Une école de tennis et une école de badminton regroupant près d'une centaine de jeunes et dispensée par des professeurs diplômés
- Des équipes engagées dans les championnats départementaux et régionaux : plus de 30 rencontres de championnat par équipe se déroulent chaque saison au TCA
- Des stages et animations pour les jeunes tout au long de l'année
- Un club house dynamique
- Des événements toute l'année : repas, assemblées, arbre de Noël, remise de plumes, fête du tennis, téléthon, etc...

Notre offre « sponsor argent »

- Un panneau publicitaire, propriété de l'annonceur, posé et entretenu par nos soins
- Un lien vers le site de l'annonceur sur le site web du club
- Logo de l'annonceur ajouté sur toute correspondance avec les adhérents du club (courrier, emailing)
- Invitation à « soirée de bienvenue » en septembre, « remise des plumes » et « fête du tennis » en juin
- Remerciements micro à chaque événement

Règlement

Art 1 : Les panneaux sont la propriété des annonceurs. Si pour une raison quelconque, l'une des deux parties venait à rompre le contrat, le panneau serait restitué à l'annonceur.

Art 2 : Le tennis Club d'Annoeullin se chargera de l'entretien du panneau publicitaire pendant la durée du contrat et s'engage à ne rien faire qui puisse diminuer la visibilité du panneau publicitaire.

Art 3 : Si pour une raison quelconque (manifestation de la municipalité) les panneaux devaient être momentanément enlevés, le Tennis Club d'Annoeullin prendrait en charge cette opération et veillerait au bon maintien en état des panneaux, et à leur réinstallation.

Art 4 : La durée du contrat est de an(s) à la date de la signature.

Art 5 : La publicité ne devra en aucune façon concerner une marque de boisson alcoolisée ou de cigarettes.

Art 6 : L'annonceur se libérera des sommes dues par lui au compte ouvert au nom du Tennis Club d'Annoeullin.

Montant des redevances

Durée 1 an : 300 euros TTC

Durée 2 ans : 500 euros TTC

Durée 3 ans : 700 euros TTC



ACTE D'ENGAGEMENT

Entre

Le TENNIS CLUB ANNOEULLIN, représenté par son président, M. Xavier BRIOIT,
d'une part,

Et l'ANNONCEUR :

NOM :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Représenté par M. ou Mme :

D'autre part.

Il a été convenu les conditions suivantes, les deux parties déclarant en outre
accepter tous les termes du présent contrat.

Fait à Annoeullin, le

L'annonceur

Pour le Tennis Club d'Annoeullin

Montant total de la Facture :